

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

ARRONDISSEMENT
BELFORT

CANTON
DELLE

En exercice : 14
De présents : 14
De votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation :
20 mars 2025

Date d'affichage :
01 avril 2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 090-219000569-20250328-CFU20241-BF



Délibération n° 2025_03_09

CONSEIL MUNICIPAL de JONCHEREY
LE 28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de JONCHEREY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALEXANDRE, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE Jacques – BLANC Francis – SALVI Jacques – BENJAMAA Martine – RICHE Guy – TATTU Elisabeth - THEVENEAU Sébastian - COMANDINI Régine –BELOSSAT Michèle – STALDER Michel – COTTET Priscillia - Dominique BOISSON - Lucie ROUGEOT - Brigitte GOSSSART

Absents ayant donnés procuration :

Absente :

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Sébastian THEVENEAU est nommé pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU)

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le CFU 2024 de la Commune de Joncherey,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Commune en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mr le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du Maire de l'exercice 2024,

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de I exercice N
I - Budget principal				
Investissement	303 160,06		-145 486,59	157 673,47
	439 095,00		307 982,74	747 077,74
TOTAL I	742 255,06		162 496,15	904 751,21
II - Budgets des services à caractère administratif				
TOTAL II				
III - Budgets des services à caractère industriel et				
TOTAL III				
TOTAL I + II + III	742 255,06		162 496,15	904 751,21

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 090-219000569-20250328-CFU20241-BF



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- D'approuver le CFU de 2024 de la Commune de Joncherey
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

Ont signé au registre les membres présents

Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en préfecture le 01 avril 2025 et de la publication le même jour.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Sébastien THEVENEAU

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

ARRONDISSEMENT
BELFORT

CANTON
DELLE

En exercice : 14
De présents : 14
De votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation :
20 mars 2025

Date d'affichage :
01Avril 2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 090-219000569-20250328-CFU20241-BF



Délibération n° 2025_03_10

CONSEIL MUNICIPAL de JONCHEREY
LE 28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de JONCHEREY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALEXANDRE, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE Jacques – BLANC Francis – SALVI Jacques - BENJAMAA Martine – RICHE Guy – TATTU Elisabeth - THEVENEAU Sébastien - COMANDINI Régine –BELOSSAT Michèle – STALDER Michel – COTTET Priscillia - Dominique BOISSON - Lucie ROUGEOT - Brigitte GOSSART

Absents ayant donnés procuration :

Absente :

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Sébastien THEVENEAU est nommé pour remplir cette fonction.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

En application de l'article L5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité suivant le CFU et avant la clôture de l'exercice suivant.

Section fonctionnement	Section d'investissement
Report des résultats 2023	Report des résultats 2023
Excédent : 439 095,00 €	Excédent : 303 160,06 €
Résultat de l'exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024
307 982,74 €	- 145 486,59 €
Résultat de clôture : 747 077,74 €	Résultat de clôture : 157 673,47 €
Résultat global : 904 751,21 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- D'approuver l'affectation du résultat 2024 ci-dessus
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

Ont signé au registre les membres présents

Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en préfecture le 01 avril 2025 et de la publication le même jour.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Sébastien THEVENEAU

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 090-219000569-20250328-BP2025-BF



Délibération n° 2025_03_11

ARRONDISSEMENT
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL de JONCHEREY
LE 28 mars 2025

CANTON
DELLE

En exercice : 14
De présents : 14
De votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de JONCHEREY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALEXANDRE, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE Jacques – BLANC Francis – SALVI Jacques - BENJAMAA Martine – RICHE Guy – TATTU Elisabeth - THEVENEAU Sébastien - COMANDINI Régine – BELOSSAT Michèle – STALDER Michel – COTTET Priscillia - Dominique BOISSON - Lucie ROUGEOT - Brigitte GOSSART

Date de convocation :
20 mars 2025

Absents ayant donné procuration :

Absente :

Date d'affichage :
01 Avril 2025

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Sébastien THEVENEAU est nommé pour remplir cette fonction.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'étude du budget primitif 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- D'approuver et voter le budget primitif 2025 comme suit :

Fonctionnement : 1 793 930,74 €
Investissement : 1 132 733,52 €

- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Ont signé au registre les membres présents

Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en préfecture le 01 avril 2025 et de la publication le même jour.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Sébastien THEVENEAU

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE



DEPARTEMENT

Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 090-219000569-20250328-BP2025-BF



Délibération n° 2025_03_12

ARRONDISSEMENT

BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL de JONCHEREY**LE 28 mars 2025****CANTON**

DELLE

En exercice : 14

De présents : 14

De votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de JONCHEREY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALEXANDRE, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE Jacques – BLANC Francis – SALVI Jacques - BENJAMAA Martine – RICHE Guy – TATTU Elisabeth - THEVENEAU Sébastien - COMANDINI Régine – BELOSSAT Michèle – STALDER Michel – COTTET Priscillia - Dominique BOISSON - Lucie ROUGEOT - Brigitte GOSSART

Date de convocation :
20 mars 2025

Absents ayant donné procuration :

Absente :

Date d'affichage :
01 Avril 2025

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Sébastien THEVENEAU est nommé pour remplir cette fonction.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- De maintenir les taux comme suit :

TFB → 28,40 %

TFNB → 41,46 %

TH → 12,51 %

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

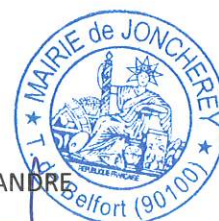
Ont signé au registre les membres présents

Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en préfecture le 01 avril 2025 et de la publication le même jour.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Sébastien THEVENEAU

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 090-219000569-20250328-2025_03_13-DE

Délibération n° 2025_03_13

ARRONDISSEMENT
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL de JONCHEREY
LE 28 mars 2025

CANTON
DELLE

En exercice : 14
De présents : 14
De votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de JONCHEREY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALEXANDRE, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE Jacques – BLANC Francis – SALVI Jacques - BENJAMAA Martine – RICHE Guy – TATTU Elisabeth - THEVENEAU Sébastien - COMANDINI Régine –BELOSSAT Michèle – STALDER Michel – COTTET Priscillia - Dominique BOISSON - Lucie ROUGEOT - Brigitte GOSSART

Date de convocation :
20 mars 2025

Absents ayant donnés procuration :

Absente :

Date d'affichage :
01 Avril 2025

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Sébastien THEVENEAU est nommé pour remplir cette fonction.

PROGRAMME DE TRAVAUX ONF POUR 2025

L'ONF a transmis un devis pour les travaux sylvicoles pour 2025. Le montant des travaux proposés s'élève à 2 690 € HT.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Dégagement manuel des régénérations naturelles : parcelle 20r – dégager les semis de chênes,
Couper les hêtres (1m à 1m5 de haut) qui gênent les semis et les mettre dans les cloisonnements
- Essence objectif et/ou essences à favoriser pour 1 420 € HT
- Ouverture mécanisée : parcelle 2 pour 1 270 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- D'approuver et autoriser le Maire à signer le devis des travaux sylvicoles 2025 et tous documents s'y rapportant

Ont signé au registre les membres présents

Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en préfecture le 01 avril 2025 et de la publication le même jour.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Sébastien THEVENEAU

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 090-219000569-20250328-2025_03_14-DE



Délibération n° 2025_03_14

ARRONDISSEMENT
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL de JONCHEREY
LE 28 mars 2025

CANTON
DELLE

En exercice : 14
De présents : 14
De votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de JONCHEREY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALEXANDRE, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE Jacques – BLANC Francis – SALVI Jacques - BENJAMAA Martine – RICHE Guy – TATTU Elisabeth - THEVENEAU Sébastien - COMANDINI Régine – BELOSSAT Michèle – STALDER Michel – COTTET Priscillia - Dominique BOISSON - Lucie ROUGEOT - Brigitte GOSSART

Date de convocation :
20 mars 2025

Absents ayant donné procuration :

Absente :

Date d'affichage :
01 Avril 2025

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Sébastien THEVENEAU est nommé pour remplir cette fonction.

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT PARCELLES 16 A 18

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux issus des parcelles 16 à 18, pour un volume indicatif de 160 m3.

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la Commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. À cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- De donner son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article 144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de Joncherey la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.
- De confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

Ont signé au registre les membres présents

Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en préfecture le 01 avril 2025 et de la publication le même jour.

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance,
Sébastien THEVENEAU

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 
ID : 090-219000569-20250328-2025_03_151-DE

Délibération n° 2025_03_15

ARRONDISSEMENT
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL de JONCHEREY
LE 28 mars 2025

CANTON
DELLE

En exercice : 14
De présents : 14
De votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de JONCHEREY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALEXANDRE, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE Jacques – BLANC Francis – SALVI Jacques - BENJAMAA Martine – RICHE Guy – TATTU Elisabeth - THEVENEAU Sébastien - COMANDINI Régine –BELOSSAT Michèle – STALDER Michel – COTTET Priscillia - Dominique BOISSON - Lucie ROUGEOT - Brigitte GOSSART

Date de convocation :
20 mars 2025

Absents ayant donnés procuration :

Absente :

Date d'affichage :
01 Avril 2025

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Sébastien THEVENEAU est nommé pour remplir cette fonction.

**REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR
LES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION
D'ELECTRICITE OU DE GAZ**

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108 et R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, aux EPCI, aux syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ou sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz et aux canalisations particulières d'énergie de gaz.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ou gaz;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- que le montant des redevances soit revalorisé automatique chaque année pour les ouvrages de distribution de l'électricité par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.
- que le montant des redevances soit revalorisé automatique chaque année pour les ouvrages de distribution de gaz par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'évolution de l'indice d'ingénierie mentionné à l'article [R2333-117](#) du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- d'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 090-219000569-20250328-2025_03_151-DE



Ont signé au registre les membres présents

Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en préfecture le 01 avril 2025 et de la publication le même jour.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Sébastien THEVENEAU

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

ARRONDISSEMENT
BELFORT

CANTON
DELLE

En exercice : 14
De présents : 14
De votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation :
20 mars 2025

Date d'affichage :
01 avril 2025

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 090-219000569-20250328-2025_03_15-DE



Délibération n° 2025_03_16

CONSEIL MUNICIPAL de JONCHEREY
LE 28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de JONCHEREY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALEXANDRE, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE Jacques – BLANC Francis – SALVI Jacques - BENJAMAA Martine – RICHE Guy – TATTU Elisabeth - THEVENEAU Sébastien - COMANDINI Régine – BELOSSAT Michèle – STALDER Michel – COTTET Priscillia - Dominique BOISSON - Lucie ROUGEOT - Brigitte GOSSART

Absents ayant donné procuration :

Absente :

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Sébastien THEVENEAU est nommé pour remplir cette fonction.

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE MISE EN SEPARATIF
ASSAINISSEMENT RUE DU 11^{ème} DRAGONS A JONCHEREY**

Conformément aux articles L 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs, afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

La commune de Joncherey envisage depuis quelques années la réalisation de travaux de reprise de la voirie et des trottoirs de la rue du 11^{ème} Dragons. Ces travaux font l'objet de subventions et d'un fond de concours de la Communauté de Communes du Sud territoire (CCST).

Dans cette rue, l'assainissement est de type unitaire. Le bassin versant assainissement est à l'origine d'importants apports d'eaux claires parasites, qui sont acheminées jusqu'à la station d'épuration de Grandvillars.

Le réseau unitaire de la rue du 11^{ème} Dragon est connecté au collecteur de la rue d'Alsace (RD 3), lequel est en séparatif.

Dans un souci d'amélioration du système d'assainissement et afin de mutualiser les coûts des travaux, il s'avère opportun de constituer un groupement de commande associant les deux collectivités.

Un projet de convention constitutive de ce groupement est joint au présent rapport de présentation.

Les travaux sont inscrits aux budgets 2025 des deux collectivités.

La CCST assurera les missions de coordonnateur du groupement de commande. A ce titre, elle sera chargée de procéder, dans les règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de passation du marché, à la signature du marché et à sa notification.

En revanche, chaque membre du groupement exécutera le marché pour la partie qui le concerne.

La commission d'appel d'offres sera celle de la CCST.



La répartition des rôles est la suivante :

- **CCST (coordonnateur du groupement)**
 - Rédaction du dossier de consultation des entreprises et envoi de la publicité
 - Analyse des offres
 - Présentation en commission d'appel d'offres
 - Attribution et notification du marché
 - Gestion des ordres de service et des éventuels avenants au marché
 - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement (suivi technique, suivi financier)
- **Commune de Joncherey**
 - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux de voirie (suivi technique, suivi financier)

Il est précisé que les coûts liés au diagnostic amiante et HAP et ceux en rapport avec la publication de l'avis d'appel public à la concurrence seront payés par la CCST, puis refacturés à la commune de Joncherey à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- D'approuver la convention de groupement de commande
- D'autoriser le Maire à signer la convention et d'entreprendre toutes les démarches à sa mise en oeuvre

Ont signé au registre les membres présents

Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en préfecture le 01 avril 2025 et de la publication le même jour.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Sébastien THEVENEAU

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 090-219000569-20250328-2025_03_17-DE



Délibération n° 2025_03_17

ARRONDISSEMENT
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL de JONCHEREY
LE 28 mars 2025

CANTON
DELLE

En exercice : 14
De présents : 14
De votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de JONCHEREY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALEXANDRE, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE Jacques – BLANC Francis – SALVI Jacques - BENJAMAA Martine – RICHE Guy – TATTU Elisabeth - THEVENEAU Sébastien - COMANDINI Régine – BELOSSAT Michèle – STALDER Michel – COTTET Priscillia - Dominique BOISSON - Lucie ROUGEOT - Brigitte GOSSART

Date de convocation :
20 mars 2025

Absents ayant donnés procuration :

Absente :

Date d'affichage :
01 avril 2025

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Sébastien THEVENEAU est nommé pour remplir cette fonction.

ENVELOPPE DE DEPART EN RETRAITE - BOREANIZ PIERRETTE
AU 01 AOUT 2025

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que Madame Pierrette BOREANIZ fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} Août 2025.

Il propose à l'assemblée de lui offrir une prime de départ, d'un montant de 400,00 €, afin de la remercier pour l'ensemble des années passées au service public, dans les services communaux, et pour son investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- ✓ L'attribution d'une enveloppe de 400,00 € à Madame Pierrette BOREANIZ
- ✓ Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Ont signé au registre les membres présents

Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en préfecture le 01 avril 2025 et de la publication le même jour.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Sébastien THEVENEAU

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE



DEPARTEMENT
Territoire de Belfort

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 090-219000569-20250328-2025_03_18-DE



Délibération n° 2025_03_18

ARRONDISSEMENT
BELFORT

CONSEIL MUNICIPAL de JONCHEREY
LE 28 mars 2025

CANTON
DELLE

En exercice : 14
De présents : 14
De votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de JONCHEREY, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALEXANDRE, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE Jacques – BLANC Francis – SALVI Jacques - BENJAMAA Martine – RICHE Guy – TATTU Elisabeth - THEVENEAU Sébastien - COMANDINI Régine – BELOSSAT Michèle – STALDER Michel – COTTET Priscillia - Dominique BOISSON - Lucie ROUGEOT - Brigitte GOSSART

Date de convocation :
20 mars 2025

Absents ayant donné procuration :

Absente :

Date d'affichage :
01 Avril 2025

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Sébastien THEVENEAU est nommé pour remplir cette fonction.

**CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET
FERMETURE D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire informe le conseil municipal que suite au départ en retraite d'un agent au 1^{er} août 2025, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

Considérant l'offre d'emploi n°V090250107000823

Considérant l'avis du comité sociale territoriale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- D'ouvrir un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2025 jusqu'au 31 août 2026 pour effectuer le remplacement de l'ATSEM
- De fermer le poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe titulaire à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} août 2025
- D'autoriser le Maire à établir le contrat de travail et signer tous documents se rapportant à ce dossier

Ont signé au registre les membres présents

Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en préfecture le 01 Avril 2025 et de la publication le même jour.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Sébastien THEVENEAU

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE

